Corrigé avec justifications

1) Le règlement de l'impôt dû au titre de l'impôt sur les sociétés se fait par :

Réponse : c) Paiement spontané

- a) Faux : la retenue à la source concerne certaines catégories de revenus.
- b) Faux : le paiement de l'IS ne s'effectue pas normalement par voie de rôle.
- **c) Vrai :** la société procède spontanément au paiement de l'IS, notamment par le système des acomptes provisionnels et la régularisation du solde.

2) En partant du résultat comptable avant impôt, le résultat fiscal est déterminé selon la relation suivante :

Réponse : c

Résultat fiscal = Résultat comptable + Charges non déductibles − Produits non imposables

Explication :

- Les charges non déductibles sont réintégrées au résultat comptable.
- Les produits non imposables sont déduits du résultat comptable.

3) Laquelle de ces situations remplit la condition de déductibilité pour le calcul du résultat fiscal ?

Réponse : a

- **a) Vrai :** la charge doit être engagée dans l'intérêt de l'exploitation de la société.

- b) Faux : une charge déductible doit normalement entraîner une diminution de l'actif net.
- c) Faux : la déduction extracomptable n'est pas une condition générale de déductibilité.
- d) Faux : la charge doit être rattachée à l'exercice concerné.

4) L'IR sur les revenus salariaux est déclaré et payé spontanément par le salarié :

Réponse : b) Faux

Explication : l'employeur calcule, prélève à la source et reverse à l'administration fiscale l'IR dû sur les revenus salariaux, conformément aux obligations fiscales applicables.

5) Le prorata de déduction, en matière de TVA, s'applique :

Réponse : d

Explication : le prorata de déduction concerne notamment les contribuables qui réalisent simultanément des opérations ouvrant droit à déduction et des opérations n'ouvrant pas droit à déduction.

Il permet de déterminer la proportion de TVA récupérable sur les achats communs.

6) Ne constitue pas un composant du salaire net à payer :

Réponse : c) Avantages en nature

Explication : les avantages en nature (logement, véhicule, nourriture, etc.) sont pris en compte dans la rémunération brute pour le calcul des cotisations et de l'impôt, mais ils ne constituent pas une somme versée directement au salarié. Ils sont donc retranchés pour déterminer le montant net effectivement payé en espèces.

7) Les primes sont octroyées aux salariés à titre de :

Réponse : c) Récompense

Explication : les primes constituent des compléments de rémunération accordés aux salariés pour récompenser leur rendement, leurs performances, leur ancienneté ou la réalisation d'objectifs.

- a) Réparation de dommages : correspond à une indemnisation.
- b) Compensation de frais : correspond à un remboursement de frais professionnels.
- **c) Récompense :** correspond à la nature habituelle des primes.

8) L'opposition sur salaire exige une décision judiciaire :

Réponse : a) Vrai

Explication : l'opposition ou la saisie sur salaire, lorsqu'elle est pratiquée par voie judiciaire, nécessite un titre ou une décision exécutoire permettant de prélever une partie de la rémunération du salarié dans les conditions prévues par la loi.